

DECISION DU MAIRE
N° 2026DEC003

OBJET : Devis nettoyage combles collégiale 1^{ère} tranche

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- VU** Le Code de la Commande Publique ;
- VU** La délibération n° 2026/020 du Conseil Municipal en date du 2 avril 2026 portant attributions de délégation du conseil municipal au Maire ;
- CONSIDERANT** la nécessité d'entretenir le patrimoine iboséen et d'assainir notamment les combles de la Collégiale Saint-Laurent qui présentent une forte accumulation de fientes, de nids et déchets organiques et posent ainsi un problème d'hygiène et de salubrité ;
- CONSIDERANT** la proposition de l'entreprise EXTREM pour le nettoyage des combles de la collégiale 1^{ère} tranche, validée par l'Architecte des Bâtiments de France ;

DECIDE

- ARTICLE 1** De signer le devis proposé par l'entreprise EXTREM pour le nettoyage des combles de la collégiale 1^{ère} tranche pour un montant de 24 938 € HT.
- ARTICLE 2** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication
- ARTICLE 3** Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et sera transmise au contrôle de la légalité.

Compte rendu en sera donné au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à IBOS, le 20 mai 2026

Le Maire

Gisèle Vincent



- Z.I. de la Gare
65240 ARREAU (Siège)
Tél. 05.62.40.10.10
- 38 avenue de Tarbes
64230 LESCAR
Tél. 05.59.81.35.83
- 23 chemin d'Arcins
33360 LATRESNE
Tél. 05.56.20.41.65
- 130 avenue de Verdun
64200 BIARRITZ
Tél. 05.59.24.60.63

Chargé d'affaire : Jérôme Escoubas

Affaire : Collégiale

65420 - IBOS

Nature : Nettoyage des combles de la collegiale

Téléphone :

MAIRIE D'IBOS
 Mr Thibault Pourailly
 Place de verdun

65420 IBOS

DEVIS N° DE260158	Vos Ref :	Validité 6 mois *
--------------------------	-----------	-------------------

N°	Description	Qté	Unité	PV HT	Montant HT	Tx Tva
Année 2026 Clocheton						
1	Transfert aller retour de l'aspiratrice	1,00	U	1 190,00	1 190,00	20,00
2	Materiel de sécurité pour les travailleurs; combinaisons, gants, appareil respiratoire particule N100	1,00	F	375,00	375,00	20,00
3	Installation Replis de chantier - Mise en place de LDV pour sécurisation du personnel	1,00	F	720,00	720,00	20,00
4	Fourniture et mise en place d'un extracteur d'air pour la zone.	1,00	F	831,00	831,00	20,00
5	Travaux de nettoyage manuel des planchers pour stockage dans les voutes.	1,00	F	720,00	720,00	20,00
6	Travaux préparatoires de déploiement des tuyaux d'aspiration	1,00	F	1 440,00	1 440,00	20,00
7	Travaux d'aspiration des 7 voutes avec conservation d'un lit de gravois en fond de voutes.	1,00	F	14 640,00	14 640,00	20,00
8	Evacuation journalière des gravois du camion aspirateur en décharge.	1,00	F	1 152,00	1 152,00	20,00
9	Retraitement des fientes	1,00	F	3 870,00	3 870,00	20,00

Principes d'intervention :

- Accès aux toitures possible
- Un périmètre de sécurité sera mis en place durant la durée des travaux

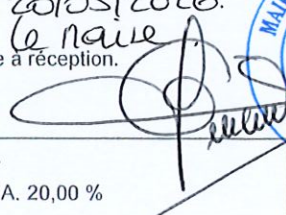
Conditions de vente / Règlement :

- Versement d'un acompte de 30% pour toute commande supérieure à 1500€. Planification effective à réception.
- Règlement à réception de facture - Escompte pour règlement anticipé : 0%.
- Prix établis sur la base des taux de TVA en vigueur.

Devis à renvoyer daté, signé précédé de la mention "Bon pour travaux"

IBOS, le 20/05/2026.

Le Maire




Total H.T.	24 938,00
Total T.V.A. 20,00 %	4 987,60
Total T.T.C.	29 925,60
Net à payer (Euro)	29 925,60

* Extension validité du devis de 6 à 12 mois : majoration de 3% du total HT.